Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB69-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,
le **Conseil Communautaire,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations 11:

votants : 38

Date de convocation : 20 juin 2023

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYEB, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOUD par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYEB, L JACQUET par M SECRET

EXCUSES : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

Délibération n° 20230626_cc_mob_69

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SECTION FRANÇAISE DE LA LIGNE DE TRAMWAY DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS / GENÈVE – APPROBATION DE L'AVENANT N°6

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de tramway, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) a attribué, en 2013, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement LIENS (ZS Ingénieurs civils SA/SYSTRA/SD Ingénierie Genève SA/BR Atelier Brodbeck-roule/Antoine Grumbach et Associés/Trafictec Ingénieurs Conseils SA/RGR Ingénieurs Conseils SA/ECOTEC Environnement) prévoyant un forfait de rémunération provisoire de 2 852 295,00 € HT, pour une estimation prévisionnelle des travaux de 22 790 000,00 € HT.

Ce contrat a fait l'objet de 5 avenants afin de prendre en considération les évolutions du projet. Pour mémoire, le montant de ce contrat s'élève aujourd'hui à 3 024 160,00 € HT, et le coût prévisionnel des travaux a été fixé au montant de l'estimation prévisionnelle.

Il convient de prendre en considération, par un avenant n°6 :

- les modifications du programme : étude fonctionnelle du carrefour Gare-Armand, études d'aménagement accès De Staël, faisabilité sortie Allée des Cèdres.
  Ces modifications s'expliquent par la nécessité de mise en cohérence avec le projet Quartier gare ainsi avec l'urbanisation du secteur de l'allée des Cèdres et du développement du réseau de transport en commun sur l'avenue Louis Armand.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB69-DE

- L'intégration des évolutions de périmètre de l'opération et des conditions d'exécution des études PRO (tranche optionnelle n°2) et de réalisation des travaux préparatoires (tranche optionnelle n°3).
  Ces modifications s'expliquent par les évolutions constantes du planning liées aux reports successifs de l'autorisation de construire annoncés du planning Suisse et des demandes du maître d'ouvrage en vue de maintenir le planning d'opérations connexes, de prendre en considération les avis émis sur le dossier préliminaire de sécurité et la volonté d'engager la phase dévoiement des réseaux à l'automne 2022 afin de ne pas compromettre le planning général de l'opération.
- La modification de la répartition des honoraires par co-traitant.

Cette augmentation s'explique à la fois par des circonstances imprévues (planning Suisse) et des prestations supplémentaires qui ne pouvaient être exécutées que par le titulaire du marché de maître d'œuvre cité en objet pour des raisons financières et techniques (nécessité d'adaptation du projet de tramway ou prise en compte de projets connexes pouvant impacter le projet de tramway).

Le montant de l'avenant n°6 s'élève à 222 668,64 € HT, soit 267 202,39 € TTC. Le montant du marché est désormais de 3 246 828,64 € HT, soit une augmentation de 13.83 % du montant du marché initial comprenant toutes les tranches.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-2, R. 2194-3 et R. 2194-5,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,
Vu la délibération du 25 mars 2013 portant sur l'approbation du marché 2013-056 de maîtrise d'œuvre pour la section française de la ligne de tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève au groupement LIENS (ZS Ingénieurs civils SA/SYSTRA/SD Ingénierie Genève SA/BR Atelier Brodbeck-roule/Antoine Grumbach et Associés/Trafictec Ingénieurs Conseils SA/RGR Ingénieurs Conseils SA/ECOTEC Environnement) prévoyant un forfait provisoire de rémunération de 2 852 295,00 € HT,
Vu l'avenant n°1, notifié le 16 avril 2014, ayant pour objet la réalisation d'études complémentaires du pôle d'échange multimodal du terminus tramway, d'un montant de 123 965,00 € HT portant ainsi le montant du marché de maitrise d'œuvre à 2 976 260,00 € HT,
Vu l'avenant n°02, notifié le 6 février 2020, ayant pour objet la reprise de l'avant-projet suite à la suspension de l'opération, d'un montant de 47 900,00 € HT portant ainsi le montant du marché de maitrise d'œuvre à 3 024 160,00 € HT,
Vu l'avenant n°3, notifié le 22 juillet 2020, ayant pour objet d'arrêter le coût prévisionnel des travaux, d'établir le forfait définitif de rémunération, de désigner le bureau SYSTRA comme mandataire du groupement, de substituer Antoine GRUMBACH & Associés placé en liquidation judiciaire, de modifier la répartition des honoraires par co-traitant, de modifier le délai de réalisation de la mission du groupement, de désigner le groupement LIENS comme responsable du projet, de prendre en compte l'intervention de TERRITOIRES 38 comme mandataire du Maitre d'Ouvrage,
Vu l'avenant n°4, notifié 22 septembre 2021, ayant pour objet le transfert de SYSTRA SA au profit de SYSTRA France,
Vu l'avenant n°5, notifiée le 26 avril 2023, sans incidence financière, ayant pour objet la modification de la répartition des honoraires des cotraitants, l'intégration de containers enterrés, la création d'un réseau fibre optique et les modifications du terminus Gare et du réseau de traction,
Vu l'avis favorable.de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 mai 2023, quant à la conclusion de l'avenant n°6,

DELIBERE

Article 1 : **d'approuver** l'avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre Section française de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 222 668,64 € HT, soit 267 202,39 € TTC, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours et 45 - comptabilité distincte rattachée.

Article 3 : **d'autoriser** notre mandataire TERRITOIRES 38 à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB69-DE

Article 4 : **d'autoriser** notre mandataire TERRITOIRES 38 à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT

Le Président,

Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB69-DE